



PRÉFECTURE DE L'EURE

Le Préfet

Évreux, le 25 novembre 2015

SIGNALÉ

Le préfet

à

Madame et Messieurs les maires des
communes chefs-lieux de canton

Objet : Collecte et acheminement des procès-verbaux en préfecture

Dans le cadre des élections régionales 2015, votre commune étant chef-lieu de canton, elle aura la charge de collecter le matériel de vote des communes de ce canton.

Comme indiqué dans la circulaire « Régionales n°6 », chaque commune doit vous transmettre son matériel électoral immédiatement après la clôture du procès-verbal en le plaçant dans une enveloppe fermée comportant le cachet de la commune. **Vous n'avez pas à contrôler le contenu de ces plis.** En revanche, vous devrez effectuer un pointage pour vérifier qu'il ne manque aucune commune. Cette opération doit être effectuée avec l'aide des feuilles de pointage mise à votre disposition en annexe.

Vous devrez ensuite préparer le transport de chaque pli. Il vous est demandé de mettre les documents dans un ou plusieurs cartons en fonction du volume. Ces cartons devront être solidement fermés avec du ruban adhésif. Le cachet de votre mairie doit être apposé sur la fermeture des cartons afin de garantir l'intégrité de leur contenu. La feuille de pointage précitée devra être fournie dans l'un des cartons.

Les unités de gendarmerie (ou de police pour les cantons de Vernon, Louviers et Val-de-Reuil) se chargeront du transport des colis vers la préfecture.

En cas de second tour, le même procédé devra être mis en œuvre.

Je vous remercie de votre collaboration dans cette opération et vous invite à prendre l'attache du bureau des élections en cas de difficultés.

Pour le préfet
et par délégation,
La secrétaire générale
Anne Laparre-Lacassagne

Anne Laparre-Lacassagne